



LES BIBLIOTHÈQUES SONORES

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

Reconnue d'utilité publique en 1977

dossier de presse

Février 2014

Site internet

www.advbs.fr

Contact

Centre administratif

05 55 87 18 87

Courriel

presidence@advbs.fr

Association des Donneurs de Voix

Labellisée en 1996 "Campagne d'intérêt Général" - Exemptée des droits d'auteur en 2008
Associée au service public de la lecture pour les personnes qui sont dans l'incapacité de lire.



Les Bibliothèques Sonores

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

notre identité

- **Création en 1972 de la première Bibliothèque Sonore en France,**
- **Reconnue d'utilité publique** par décret du 28 octobre 1977,
- **Exemptée des droits d'auteur :**
Décret d'application du 19/12/2008 (JO du 24/12/2008),
Arrêté du 02/12/2009 (JO du 15/12/2009),
Agrément de l'association, arrêté du 02/12/2009 JO du 15/12/2009.
- **Associée au service public de la lecture et de la Culture** pour les personnes qui, physiquement, sont dans l'incapacité de lire (déficients visuels ou qu'un handicap empêche de lire),
- **120 Bibliothèques Sonores,** établissements secondaires à autonomie financière, réparties sur toute la France,
- **Franchise postale** pour l'envoi et le retour d'enregistrements sonores sur CDmp3 (remboursée à la Poste par l'État),
- **Tous les services sont gratuits,**
- Ressources : subventions des collectivités territoriales, dons de Clubs Lions, dons de particuliers avec certificats fiscaux, legs et dons notariés.



Les Bibliothèques Sonores

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

le concept

Les 120 Bibliothèques Sonores de France mettent gratuitement à la disposition des aveugles et des personnes atteintes de déficience visuelle ou physique les empêchant de lire, des livres et revues enregistrés sur supports numériques (CDmp3, clé USB, carte SD) et envoyés à domicile en franchise postale.



Les livres et revues sont enregistrés par des Donneurs de Voix bénévoles.

Les audiolivres et audiorevues peuvent être retirés dans toutes les Bibliothèque Sonores ou envoyés gratuitement au domicile des audio lecteurs et retournés par eux de la même manière.

La franchise postale pour envoyer et retourner les ouvrages est remboursée par l'Etat à la Poste.

l'intérêt

Rompre l'isolement des personnes atteintes d'une déficience visuelle ou physique les empêchant de lire pour leur redonner l'accès à la lecture, l'information et la Culture.

Le partage des valeurs qu'apporte la Culture à travers la lecture a suscité un développement important.

Aucune cotisation n'est demandée.

Tous nos services sont gratuits.

qui sommes nous ?

2600 bénévoles qui assurent la logistique et l'entretien des supports numériques de nos ouvrages.

Les équipes travaillent pour :

- recevoir les audiolecteurs et les Donneurs de Voix,
- traiter le courrier des demandes d'ouvrages enregistrés,
- assurer les expéditions,
- assurer la maintenance du service informatique,
- assurer la liaison avec les Donneurs de Voix, les audiolecteurs ou leur entourage,
- 2 000 Donneurs de Voix.



Les Bibliothèques Sonores

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

les audiolecteurs



Aujourd'hui, 15 000 à 16 000 audiolecteurs sont inscrits dans les 120 Bibliothèques Sonores.



Conditions d'adhésion : présentation de la carte de handicap ou certificat médical attestant l'empêchement de lire.

Ils sont invités, une fois par an, à participer à une réunion avec les bénévoles de leur Bibliothèque.

Ci-contre, le lecteur «Victor», appareil spécifiquement adapté aux personnes qu'un handicap empêche de lire.

les donneurs de voix



Des bénévoles (particuliers, comédiens, professeurs de français, journalistes, retraités, passionnés de lecture...) **qui enregistrent les livres et revues, chez eux, tout en respectant une "charte de qualité" spécifique.**

Un logiciel «Audiacity» est installé gratuitement sur l'ordinateur du Donneur de Voix par la Bibliothèque Sonore dont il est bénévole.

le catalogue

Il comporte : romans, policiers, biographies, Histoire, essais, philosophie, politique, religions...



Les livres et revues enregistrés peuvent être écoutés sur les appareils d'écoute du commerce, mais, en général, les personnes qu'un handicap empêche de lire utilisent des lecteurs dénommés «VICTOR» adaptés pour recevoir plusieurs supports (CDmp3, clé USB ou carte mémoire SD).

Ces appareils, de très grande qualité, conçus spécialement pour les personnes malvoyantes ou aveugles, sont prêtés ou cédés à faible prix (suite à subventions ou dons) par les Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix.



Les Bibliothèques Sonores

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

département jeunesse



Depuis 2010, l'Association des Donneurs de Voix s'est donnée pour mission de développer son offre par des livres pour la jeunesse et accompagnement scolaire.

serveur national sur internet : www.livres.advbs.fr

En 2011, a été créé un serveur national.

Il permet aujourd'hui aux Bibliothèques Sonores de présenter un plus grand nombre d'ouvrages et d'enrichir leur catalogue.

Le serveur national est ouvert depuis décembre 2012 aux audiolecteurs qui peuvent télécharger directement les livres et revues qu'ils choisissent.

Ce serveur est visible par tous publics à l'adresse www.livres.advbs.fr

Dans l'avenir, cette fonction d'accès direct sera de plus en plus utilisée par les personnes handicapées.

PRIX LITTÉRAIRE NATIONAL DE L'AUDIOLECTURE des Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix

Ce prix est décerné par un jury constitué d'audiolecteurs provenant des différentes Bibliothèques Sonores de l'ADV.

Son originalité est d'être délivré par des personnes non-voyantes. Il serait, à priori, le seul Prix National de ce genre, voire le seul à exister au niveau international. Le premier a été décerné lors du Salon du Livre de Paris en 2010.

Il a été présidé par Madame Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Les ouvrages proposés sont des seconds romans afin de permettre à de jeunes talents de se révéler.



Les Bibliothèques Sonores

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

quelques chiffres

- 120 Bibliothèques Sonores en France,
- 2 600 Donneurs de Temps,
- 2 600 Donneurs de Voix,
- entre 15 000 et 16 000 audiolecteurs,
- plus de 200 000 livres et revues enregistrés à ce jour sur tous supports numériques.

notre objectif

Mieux nous faire connaître auprès des personnes empêchées de lire : déficients visuels, personnes âgées, handicapés moteurs et permettre à ces dernières de rompre leur isolement par la lecture, la culture et l'information avec un service totalement gratuit.

plus d'informations

Tout l'historique de l'association sur : www.advbs.fr

Numéro vert : 0 800 200 455

contact

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

Centre administratif

25 rue Fresnel - B.P. 10034 - 19101 BRIVE cedex

Tél. 05 55 87 18 87 - Fax : 05 55 86 16 14

Courriel : presidence@advbs.fr

Site : advbs.fr